

# Le Bénévolat

Les Cahiers du CIJ

Secteur **B**

Emploi

B.2. Aide et législation

8. Le Bénévolat

**Mots clefs de cette fiche:** Aide, Association, Bénévolat, Besoin, Chômage, Citoyenneté, Entraide, Politique, Réseau, Social, Solidarité, Volontariat

## Pourquoi un Cahier sur le bénévolat dans ce secteur Emploi/Aide ?

Tout simplement parce que lorsque l'on est en situation difficile, souvent, la solidarité, les actions des bénévoles du secteur social, le réseau d'entraide, le milieu associatif constituent des ressources salvatrices, permettent des rencontres et sont bien souvent des aides plus rapides et réactives que des chemins plus « administratifs »...

Le bénévolat c'est aussi une façon de participer à la vie de la cité... la citoyenneté en exercice, la solidarité en action lorsque l'on a du temps à offrir pour autrui !

D'un autre côté et même si cela peut paraître paradoxal, lorsque l'on est en situation d'exclusion du marché de l'Emploi, une activité bénévole peut aussi être un excellent levier pour des rencontres, faire valoir des compétences... et ne pas s'isoler...

## Historique du bénévolat

De l'autre côté de l'Atlantique (Canada), le bénévolat remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle où l'on peut recenser les premiers exemples tangibles d'entraide. A cette époque justement on voit les cultivateurs s'entraider dans les travaux divers comme le défrichage, les récoltes et la construction de maisons. C'est à cette même époque que fut fondé le « Bureau de pauvres » destiné à venir en aide aux personnes démunies après le grand incendie de la ville de Québec.

Ces actes de bénévolat se sont poursuivis au XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle surtout dans la distribution par les bénévoles de vêtements, les visites à domicile, ceci après les épidémies de choléra, et de typhoïde. Les citoyens se regroupaient dans des structures comme la Société de Saint-Vincent de Paul.

L'objectif des ces associations était de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté.



Ce n'est qu'au XX<sup>ème</sup> siècle que l'on voit les structures constituées de bénévoles s'organiser en différents secteurs d'intervention. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le bénévolat prend de plus en plus de place. Plusieurs bénévoles de la Croix-Rou-

ge unissent leurs efforts pour venir en aide aux personnes hospitalisées en situation d'urgence.

Au Luxembourg, bien que le bénévolat soit une pratique courante, ce n'est qu'en 2001 : à l'occasion de

l'année internationale du bénévolat que différentes associations avec le gouvernement ont lancé de véritables initiatives pour la sensibilisation et la promotion du bénévolat par l'institution du « Conseil National du bénévolat » et par la création de « l'Agence du bénévolat ». Les premières assises du bénévolat eurent lieu en 2004, et sont organisées tous les deux ans. L'Agence du bénévolat se définit elle-même comme « un point nodal pour tout genre d'informations concernant le bénévolat et structure de communication entre associations et avec le grand public ».

## Définitions

Le mot bénévole rime avec générosité, solidarité, unité, humanité, disponibilité, activité, complémentarité, diversité, citoyenneté et universalité.

Pour reprendre les propres termes de l'Agence du Bénévolat du Luxembourg, « le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté ».

Dans ce sens il considère l'acte de bénévolat comme étant « l'engagement libre et gratuit de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans une structure débordant celle de la simple entraide familiale ou amicale ».

A travers les différentes actions, le bénévole participe à l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens. Le bénévolat est un véritable acte du « don de soi » mais c'est aussi un vrai rendez-vous du « donner et du recevoir ».

A travers les services offerts, le bénévole consacre son énergie, du temps et son savoir-faire, mais il en retire aussi une satisfaction personnelle, une réalisation personnelle dans le plaisir d'offrir. Il développe aussi des compétences nouvelles ou en approfondi d'autres qui pourront un jour peut être lui servir pour ses propres démarches professionnelles ou autres...

## Principes fondamentaux du bénévolat

Les différentes organisations berceuses d'activités bénévoles au Luxembourg ont défini les principes fondamentaux qui doivent régir le bénévolat.

- Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles
- Le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la race, des options philosophiques ou religieuses, de la condition physique, sociale, matérielle
- Le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine
- Le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et stimule la participation de la collectivité pour y répondre
- Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité ainsi que l'intégration et la participation sociale

## Le bénévolat, ça nous concerne tous !

En plus des catastrophes naturelles dont nous sommes témoin dans notre quotidien à travers les médias, il existe malheureusement d'autres situations de détresse qui nécessitent de l'aide de la part des bénévoles.

Si l'on promène son regard tout autour de soi, dans le quartier, dans le village, dans la commune, on découvre qu'il y a des personnes en situation de détresse qui peuvent avoir besoin d'aide.

L'esprit altruiste est heureusement bien développé au Luxembourg, en témoignent les nombreuses associations caritatives. Mais les personnes engagées dans ce mouvement associatif sont fort sollicitées et seraient heureuses de compter dans leurs rangs du sang « neuf » qui s'engage à leurs côtés pour « la bonne cause ».

## Exemple d'action

**Collecte de fonds:** L'Unicef recueille des fonds pour les actions sur le terrain en vendant des cartes de vœux, des produits pédagogiques...

## COMMENT TROUVER UNE OCCUPATION BÉNÉVOLE ?

Ne cherchez pas trop loin, regardez tout près de chez vous ou renseignez-vous auprès de votre commune. Si vous n'en trouvez pas, pas de panique, vous pouvez contacter l'agence du bénévolat qui sert d'intermédiaire entre les bénévoles en quête d'activité et les associations à la recherche de bénévoles.

## AGENCE DU BÉNÉVOLAT

Créée en 2000, cette agence est ouverte aux initiatives bénévoles dans les domaines : social, secours, culture, sport, l'environnement, la jeunesse, les femmes et le troisième âge.

Elle a entre autres pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les bénévoles de tout âge et de toutes nationalités qui s'adressent à ses services. Chaque association signale ses besoins, et une fiche est établie de façon à distinguer les offres par région et par secteur d'activité.

L'agence du bénévolat met alors en relation les offres et les demandes de travail bénévole.

## Mode d'emploi

### QUI PEUT FAIRE DU BÉNÉVOLAT ?

Étudiants, personnes retraitées, salariés, personnes en chômage, demandeurs d'emploi...  
Bref... tout le monde !!!!

### RÉFLÉCHIR POUR S'ENGAGER

Il importe avant de s'engager dans une activité bénévole de réfléchir objectivement à trois facteurs :

- **le temps :** pour combien de temps suis-je disponible à faire une activité bénévole ? deux heures par semaine, 1 jour, un week-end par mois, deux jours par an...
- **le type d'activités,** pour quel type d'activité suis-je disposé à m'engager : accompagnement scolaire, ou de bricolage, secrétariat, comptabilité, accompagnement des personnes avec handicap, aide aux clubs sportifs...
- **la distance :** combien de kilomètres suis-je disposé à parcourir pour me

rendre au lieu de travail, de mon domicile au lieu de travail, ou de mon école au lieu de travail...

## ■ OÙ PEUT-ON S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT EN TANT QUE JEUNE ÉLÈVE OU ÉTUDIANT ?

### Un panel d'associations

De nombreuses offres sont proposées par l'Agence du bénévolat. Des associations de scouts, des clubs sportifs, les pompiers, l'accompagnement scolaire, l'écoute, des associations qui proposent des visites auprès des personnes hospitalisées, l'aide aux personnes handicapées ou aveugles, l'animation d'activités pour enfants, l'aide aux étrangers, la protection de la nature, l'aide aux sans abris... des associations à vocation nationale ou internationale comme la CARITAS ou la CROIX-ROUGE.

Toutes ces associations sont continuellement à la recherche de bénévoles pour les soutenir dans leurs actions. L'une ou l'autre association sera contente de profiter de l'engagement de nouveaux membres.

### ■ DEVENIR BÉNÉVOLE

Il importe avant de s'investir dans une association quelconque de vous renseigner minutieusement sur ses

activités et sur les tâches qui vous seront confiées pour être sûr qu'elles ne sont pas en désaccord avec vos convictions personnelles, vos croyances, votre éthique et qu'elles correspondent à vos compétences physiques et psychologiques.

Il convient par conséquent de bien choisir le type d'activité bénévole parmi toute la gamme proposée. Les activités pour lesquelles on entend s'investir doivent correspondre aux attentes et à la disponibilité du bénévole.

L'activité bénévole, tant qu'elle répond aux besoins de l'association, même si c'est pour un court laps de temps, sera à coup sûr une aide précieuse.

### ■ L'ASSOCIATION PREND SOIN ET VEILLE À...

- accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur ou collaboratrice à part entière
- lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- confier au bénévole une activité qui respecte ses compétences, sa disponibilité et ses priorités
- faire respecter les fonctions clairement définies de chacun

- assurer au bénévole un cadre approprié d'action
- offrir au bénévole un encadrement adéquat et proposer le cas échéant une formation
- couvrir le bénévole par une assurance adéquate
- rembourser les frais engagés dans les situations qui le requièrent pour faciliter à tous l'accès à l'engagement bénévole

### ■ LES DEVOIRS DU BÉNÉVOLE

Comme le signale l'Agence du bénévolat le bénévole a ses droits, mais il a également ses devoirs vis-à-vis de l'association pour laquelle il s'engage.

### ■ LE BÉNÉVOLE VEILLE À...

- accepter les principes de l'association et se conformer aux objectifs de celle-ci
- se sentir solidaire du développement de l'association
- accepter une préparation aux tâches et suivre les actions de formation proposées
- mener à bien les tâches définies ensemble
- collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés
- respecter le principe de la confidentialité dans l'exercice de sa fonction et adhérer au code de déontologie de l'association

**Les droits du bénévole sont garantis par l'association pour laquelle il s'engage.**

## DECLIC

### Un symbole, la Journée 5 décembre : journée internationale du bénévolat

C'est en 1985 à New York que l'Assemblée générale de l'ONU décrétait le 5 décembre « Journée Internationale du bénévolat ».

Par ce décret, l'ONU veut promouvoir le développement, la valorisation et le renforcement du bénévolat et mettre en avant le rôle joué par les bénévoles au travers des différentes organisations associatives sur le plan aussi bien national qu'international.

### Extrait du texte officiel des Nations Unies : Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social

17 décembre 1985 —  
Séance plénière 120<sup>ème</sup> — Rapport: A/40/1041

« L'Assemblée générale (...)

— invite les gouvernements à célébrer tous les ans le 5 décembre une Journée internationale des Volontaires pour le développement économique et social et les prie instamment de prendre des mesures pour faire mieux connaître l'importante contribution qu'apporte le volontariat et inciter ainsi davantage de gens de tous métiers ou professions à se porter volontaires, tant dans leurs pays qu'à l'étranger... »





### **AGENCE DU BÉNÉVOLAT**

103, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN  
Tél. (+352) 26 12 10-11  
Fax: (+352) 26 12 10-20  
E-mail: [agence.benevolat@pt.lu](mailto:agence.benevolat@pt.lu)  
Site: <http://www.benevolat.lu>

### **Membres de l'Association du Bénévolat**

#### **ACTION CATHOLIQUE DES FEM- MES DU LUXEMBOURG**

5 avenue Marie-Therese  
L-2132 Luxembourg  
Tél. (+352) 44 74 3 345  
Fax: (+352) 44 74 3 257

#### **AMIPERAS A.S.B.L.**

26 Dernier Sol  
L-2543 Luxembourg  
Tél. (+352) 40 22 22  
Fax: (+352) 40 20 47  
E-mail: [Amiperas@pt.lu](mailto:Amiperas@pt.lu)

#### **COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS - C.O.S.L.**

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Tél. (+352) 48 80 48-1  
Fax: (+352) 48 80 74

#### **CARITAS LUXEMBOURG**

29, rue Michel Welter  
L-2730 Luxembourg  
Tél. (+352) 40 21 31-1  
Fax: (+352) 40 21 31-409  
E-mail: [caritas@caritas.lu](mailto:caritas@caritas.lu)  
Site: <http://www.caritas.lu>

### **CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE**

44 bd. Joseph II  
Luxembourg-Ville  
B.P. 404  
L-2014 Luxembourg  
Tél. (+352) 45 02 02-1  
Fax: (+352) 45 72 69  
Site: <http://www.croix-rouge.lu>

### **FÉDÉRATION NATIONALE DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS**

112 Boulevard General Patton  
L-2316 Luxembourg  
Tél. (+352) 47 09 21

### **FOYER DE LA FEMME**

10, rue Jean-Baptiste Gillardin  
L-4535 Pétange  
Tél. (+352) 54 26 23-1  
Fax: (+352) 54 23 49

### **FNEL - SCOUTEN A GUIDEN (FNEL)**

43 rue de Hollerich  
L-1026 Luxembourg  
Tél. (+352) 26 48 04 50  
Fax: (+352) 26 48 04 30

### **LIGUE LUXEMBOURGEOISE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER**

97 rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg  
Tél. (+352) 48 01 99  
Fax: (+352) 40 97 98

### **UNION GRAND-DUC ADOLPHE (UGDA) A.S.B.L.**

2 rue Sosthene Weis  
L-2722 Luxembourg  
Tél. (+352) 46 25 36 1  
Fax: (+352) 47 14 40  
Site: <http://www.ugda.lu>

### **Publications:**

- Agence du Bénévolat, *Rapport sur les Assises du Bénévolat*, 4 décembre – La valorisation du bénévolat au niveau de l'association et dans la société.
- Agence du Bénévolat, *Dépliant – Donnez votre temps, Gitt Zäitspender*
- *La Gestion du Bénévolat*- Jean Blanchet- Éditions Arc, Ottawa et Editions Economica, pris

### **Sources:**

- <http://www.benevolat.gouv.qc.ca>
- Agence du bénévolat au Luxembourg

